

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 1,5

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une **fraude**. Le sujet est rédigé en fonction de cette interdiction.

Document remis au candidat

Le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 à 9 et un encart numéroté page 10.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants

Page de garde		page 1
DOSSIER 1 : Opérations courantes.	(4 points)	page 2
DOSSIER 2 : Rapprochement bancaire	(2 points)	page 2
DOSSIER 3 : Travaux d'inventaire	(7 points)	page 2
DOSSIER 4 : Soldes intermédiaires de gestion	(3 points)	page 3
DOSSIER 5 : Coût marginal	(4 points)	page 3

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1		
Annexe 1 : Opérations de l'entreprise BENOÎT		page 4
DOSSIER 2		
Annexe 2 : Opérations relatives au rapprochement bancaire de l'entreprise BENOÎT		page 5
DOSSIER 3		
Annexe 3 : Renseignements complémentaires relatifs à l'entreprise PAUL		page 5
Annexe 4 : Extrait de la balance des comptes avant inventaire de l'entreprise PAUL		page 7
DOSSIER 4		
Annexe 5 : Extrait du tableau des soldes intermédiaires au 31 décembre 2000 de l'entreprise JEAN		page 8
Annexe 6 : Renseignements complémentaires relatifs à l'entreprise JEAN au 31 décembre 2000		page 9
DOSSIER 5		
Annexe A : Évolution des coûts dans l'entreprise OLIVIER (à rendre)		(encart) page 10

(Les exemplaires fournis pour l'annexe A, à rendre, en un exemplaire, étant suffisants pour permettre la préparation et la présentation des réponses, il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires)

AVERTISSEMENT

Si le titre du sujet de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans vos réponses.

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

Le cabinet comptable "FINANCETECH" vient de vous recruter. Pour votre période d'essai, l'expert comptable vous confie des dossiers relatifs à plusieurs entreprises. Pour chacune, le taux de TVA est de 19,60%, l'exercice comptable coïncide avec l'année civile et la comptabilité est tenue en francs.

DOSSIER 1 - OPERATIONS COURANTES

L'entreprise BENOÎT est une entreprise industrielle. Elle a réalisé durant le mois de septembre 2000 les opérations décrites en *annexe 1*.

Travail à faire

1. Comptabiliser au journal de l'entreprise BENOÎT les opérations décrites dans l'*annexe 1*.

DOSSIER 2 - RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Le comptable responsable de l'entreprise BENOÎT a effectué le pointage du relevé bancaire et du compte 512-"banques" au 30 septembre 2000. Le résultat de ce travail figure en *annexe 2*.

Travail à faire

1. Établir le tableau de rapprochement bancaire de l'entreprise BENOÎT au 30 septembre 2000.
2. Enregistrer au journal de l'entreprise BENOÎT les écritures relatives à cet état de rapprochement.

DOSSIER 3 - TRAVAUX D'INVENTAIRE

L'entreprise PAUL a été créée le 01 Janvier 1996. L'exercice comptable correspond à l'année civile. Vous êtes chargé d'effectuer les travaux d'inventaire. Des renseignements complémentaires ainsi qu'un extrait de la balance au 31 décembre 2000 avant inventaire vous sont présentés en *annexes 3 et 4*.

Travail à faire

A. Concernant le bâtiment

1. Comptabiliser la dotation aux amortissements au 31 décembre 2000.
2. Définir l'expression "amortissement pour dépréciation" en comptabilité.

B. Concernant le matériel industriel

1. Comptabiliser toutes les écritures de régularisation nécessaires au 31 décembre 2000.

C. Concernant les emballages identifiables récupérables

1. Comptabiliser la cession des emballages.
2. Comptabiliser les écritures d'inventaire nécessaires.

D. Concernant les créances clients.

1. Comptabiliser les écritures de régularisations nécessaires au 31 décembre 2000.

E. Concernant les titres

1. Comptabiliser les écritures d'inventaire nécessaires.
2. Donner une définition de l'expression " provision comptable pour dépréciation".
3. Indiquer à quel principe comptable obéit la constitution d'une provision et les conséquences de l'application de ce principe.

DOSSIER 4 : SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le comptable de l'entreprise industrielle JEAN a commencé le calcul des soldes intermédiaires de gestion (SIG). Pour répondre aux questions, vous disposez du tableau **incomplet** des SIG en *annexe 5* et de renseignements complémentaires, au 31 décembre 2000 en *annexe 6*.

Travail à faire

1. Calculer le montant de l'excédent brut d'exploitation, à partir de la capacité d'autofinancement.
2. Préciser la signification du solde "excédent brut d'exploitation".
3. Calculer le montant du résultat net de l'exercice à partir de la capacité d'autofinancement.
4. Calculer le montant du résultat net de l'exercice à partir du montant de l'excédent brut d'exploitation.
5. Comparer les résultats obtenus aux deux questions précédentes.

DOSSIER 5 : COÛT MARGINAL

L'entreprise OLIVIER fabrique des produits à base de ferments agricoles ; sa production mensuelle normale est fixée à 60 000 unités. Chaque série lancée comporte 10 000 produits. Le prix de vente d'un produit est fixé à 60 F hors taxes. Un graphique représentatif de l'évolution des coûts vous est fourni en *annexe A*.

Travail à faire

1. Délimiter, en la hachurant, la zone de profit sur le graphique fourni en *annexe A* (**à rendre avec la copie**).
2. Combien de séries au minimum l'entreprise OLIVIER doit-elle produire pour ne pas réaliser de pertes.
3. Donner la signification de l'intersection entre la courbe du coût marginal unitaire et celle du coût moyen unitaire.
Tracer, sur le graphique, la représentation de cette intersection.
4. Donner la signification de l'intersection entre la courbe du coût marginal unitaire et la droite du prix de vente.
Tracer, sur le graphique, la représentation de cette intersection.
5. Un client désire commander une série supplémentaire ; il achèterait le produit à 50 F.
Doit-on accepter la commande ?
Justifier votre réponse.
6. Expliquer succinctement pourquoi à partir de 60 000 unités, la dégradation du coût marginal unitaire est plus rapide que celle du coût moyen unitaire.

Tournez la page SVP

ANNEXE 1 : Opérations de l'entreprise BENOÎT**04 septembre :**

Achat à crédit de matières premières au fournisseur LEOPOLD (facture n° A584)
Brut hors taxes : 10 000 F
Remise : 10 %
Transport débours hors taxes : 1 000 F
Emballages consignés : 1 000 F (consignation hors taxes)
Un acompte de 1960 F avait été versé en août.

05 septembre :

Remise à la banque d'une lettre de change relevé magnétique (LCR magnétique) concernant des créances sur les clients ROBERT et ANDRÉ, d'un montant total de 26 500 F, à échéance au 30 septembre.

07 septembre :

Retour des emballages au fournisseur LEOPOLD (avoir n° AV1265)
Déconsignation à 90 % du prix de consignation.
La différence de déconsignation est soumise à la TVA.

08 septembre :

Réception d'un avis de crédit de la banque relatif à la LCR magnétique du 5 septembre pour laquelle un escompte a été demandé : agio de 595,68 F représentant 500 F d'intérêts et 95,68 F de services bancaires (dont 15,68 F de TVA).

12 septembre :

Vente à crédit, à un client suisse, en franco de port (facture n° V458)
10 bidons de produits X20 à 2 500 F hors taxes l'unité.
Remise de 1 %.
Ce client a versé un acompte de 4 750 F en août.
(Cette vente est exonérée de TVA)

18 septembre :

Notre client suisse nous demande une remise exceptionnelle de 10 % sur l'opération du 12 septembre car les bidons livrés ne correspondent pas aux contenances commandées. Nous lui avons livré 10 bidons de 50 litres au lieu de 5 bidons de 100 litres. Par ailleurs, faute de place pour le stockage, il nous retourne 2 bidons.
La facture d'avoir n° AV 1266 est éditée le jour même.

25 septembre :

5/10

Acquisition à crédit d'un micro-ordinateur pentium III (facture n° A12584)

Ordinateur :	11 000,00 F
Logiciel système d'exploitation :	1 000,00 F
Imprimante :	3 000,00 F
Cartouche d'encre :	100,00 F

Tous ces montants sont hors taxes

TVA : 2 959,60 F

30 septembre :

La banque avise l'entreprise du règlement des clients ANDRÉ et ROBERT pour la somme totale de 26 500 F

ANNEXE 2 : Opérations relatives au rapprochement bancaire de l'entreprise BENOÎT.

Le solde figurant sur le relevé bancaire au 30 septembre est créditeur de 17 520 F ; celui du compte 512 "banque" est débiteur de 14 900 F.

- Un chèque n° 58474 émis par l'entreprise BENOÎT le 06 août, d'un montant de 5 520 F, qui figurait sur l'état de rapprochement au 31 août n'a toujours pas été présenté à l'encaissement.
- 150 F toutes taxes comprises (dont 24,58 F de TVA) de frais de tenue de compte ont été prélevés par la banque le 12 septembre et n'ont toujours pas été comptabilisés.
- La banque a payé un effet domicilié de 2 750 F le 15 septembre.
- Le relevé fait état d'un virement reçu d'un client le 20 septembre pour 1 500 F.
- Un chèque n° 59414 émis le 23 septembre, à l'ordre du fournisseur LUCAS, pour 10 940 F est passé à la banque pour 10 440 F.
- Une remise de chèques de 2 000 F effectuée le 30 septembre ne figure pas sur le relevé bancaire.

ANNEXE 3 : Renseignements complémentaires relatifs à l'entreprise PAUL.

A Concernant le bâtiment.

Le compte 213 comprend un bâtiment acquis à la création de l'entreprise et amortissable en 20 ans selon le mode linéaire.

B. Concernant le matériel industriel

Le compte 215 comprend :

- Une machine M1 mise au rebut à la date du 01 juillet 2000. Cette machine amortie sur 5 ans selon le mode dégressif normal avait été acquise le 01 janvier 1997.
- Une machine M2 acquise le 01 juillet 2000 pour 250 000,00 F hors taxes en remplacement de la machine M1. La machine M2 sera amortie sur 5 ans selon le mode dégressif normal.

Tournez la page SVP

Le comptable n'a enregistré que l'écriture d'acquisition de la machine M2.

6/10

Les coefficients d'amortissement dégressif applicables sont les suivants :

- 1,5 pour les biens amortis en 3 ou 4 ans
- 2 pour les biens amortis en 5 ou 6 ans
- 2,5 pour les biens amortis sur plus de 6 ans.

C. Concernant les emballages identifiables récupérables.

L'entreprise PAUL est propriétaire de 20 emballages récupérables identifiables ; elle consigne ses emballages au prix de 12 000 F l'unité ; en cas de non restitution dans les délais, le prix de consignation constitue le prix de vente hors taxes.

Tous les emballages ont été acquis à la même date et sont amortis en mode linéaire sur 10 ans.

Au 31 décembre 2000, cinq emballages n'ont pas été restitués dans les délais, la facture de vente est éditée le jour même (n° V 7585) ; la TVA sur cette cession est de 11 760,00 F ; aucune écriture n'a été enregistrée jusqu'à ce jour.

D. Concernant les créances clients

Les créances douteuses figurant dans l'extrait de la balance de l'annexe 4 sont devenues irrécouvrables au 31 décembre 2000.

Le client JULIEN, parti sans laisser d'adresse, sa créance avait été déclarée irrécouvrable au 31 décembre 1999 et la charge définitive avait été enregistrée. Il nous a envoyé un chèque de 5 980 F (dont TVA : 980 F) pour régler sa dette ; le comptable a enregistré l'écriture suivante :

512	471	Banques	Compte d'attente	5 980,00	5 980,00
-----	-----	---------	------------------	----------	----------

Toutes les autres créances détenues par l'entreprise devraient être encaissées de façon certaine.

E. Concernant les titres

Le compte 271 représente 1/5 du capital d'une petite société ; ces titres ont été acquis le 15 avril 2000. L'entreprise PAUL a l'intention d'exercer une influence sur la société émettrice. Au 31 décembre 2000, ces titres se sont dépréciés de 14 %.

ANNEXE 4 : Extrait de la balance des comptes avant inventaire de l'entreprise PAUL
au 31 décembre 2000.

Comptes	Intitulés	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
213	Constructions	1 000 000,00	
215	Matériels et outillages industriels	450 000,00	
2186	Emballages récupérables	200 000,00	
271	Titres immobilisés	100 000,00	
2813	Amortissements des constructions		200 000,00
2815	Amortissements des matériels industriels		156 800,00
28186	Amortissements des emballages		60 000,00
411	Clients	127 500,00	
416	Clients douteux	11 960,00	
4196	Clients dettes pour emballages consignés		84 000,00
491	Provisions pour dépréciation des comptes clients		5 000,00

**ANNEXE 5 : Extraits du tableau des soldes intermédiaires de gestion de l'entreprise
JEAN pour l'exercice 2000 (en milliers de francs)**

ENTREPRISE : *Entreprise JEAN*

TABEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(*Extrait en milliers de francs*)

PRODUITS	CHARGES		SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	
	Montants	CHARGES	Montants	2000
Ventes de marchandises	0	Coût d'achat des marchandises vendues	0	Marge commerciale
Production vendue	4 000			
Production stockée	500	ou Déstockage de production	0	
Production immobilisée	0			
Total	4 500	Total	0	Production de l'exercice
Marge commerciale	0	Consommations de l'exercice en		
Production de l'exercice	4 500	provenance de tiers	1 500	
Total	4 500	Total	1 500	Valeur ajoutée
Valeur ajoutée	3 000	Impôts, taxes et versements assimilés	?	
Subventions d'exploitation	0	Charges de personnel	?	
Total	3 000	Total	?	Excédent brut d'exploitation
Excédent brut d'exploitation	?	ou Insuffisance brute d'exploitation	?	(ou Insuffisance)
Reprises sur charges et transferts de charges	400	Dotations aux amortissements et aux provisions	700	
Autres produits	0	Autres charges	0	
Total	?	Total	?	Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)
				?

**ANNEXE 6 : Renseignements complémentaires relatifs à l'entreprise JEAN
au 31 décembre 2000 (en milliers de francs)**

- Le montant de la capacité d'autofinancement est de 1000.
- Les comptes 786, 787 et 687 n'ont pas été mouvementés durant la période.
- Concernant l'exploitation, seule une reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients a été effectuée au 31 décembre 2000 pour un montant de 200.
- Un matériel a été cédé pendant l'exercice pour un montant de 400 ; ce matériel avait été acquis pour un montant de 1 200 et était amorti de moitié à la date de cession.
- Une provision pour dépréciation des titres de 150 a été dotée au 31 décembre 2000.
- Le solde des comptes "Impôt sur les bénéfices" et "Participation des salariés aux résultats" est nul.
- Le total des charges financières est de 150 ; celui des produits financiers est de 250.
- Le total des produits exceptionnels est de 550 ; celui des charges exceptionnelles est de 700.
- Il n'existe pas de quote-parts sur opérations faites en commun.

ANNEXE A: Évolution des coûts dans l'entreprise OLIVIER
(à rendre avec la copie)

